

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/12/02/2021034212/justel>

Dossier numéro : 2021-12-02/08

Titre

2 DECEMBRE 2021. - Arrêté ministériel de refus de reconnaissance de la commune de Dessel comme centre touristique en exécution de l'arrêté royal du 16 juin 2009 exécutant l'article 17, deuxième alinéa, de la loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services

Source : ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Publication : Moniteur belge du 14-12-2021 page : 119114

Entrée en vigueur : 24-12-2021

Table des matières

Art. 1

Texte

Article 1. Article unique. La demande de reconnaissance de la commune de Dessel comme centre touristique est refusée.